

?Le Refus de l'Imam de transiger était-il un entêtement

<"xml encoding="UTF-8?">

Il nous reste à souligner et à expliquer un phénomène important dans la vie de l'Imâm. Il s'agit du refus catégorique, opposé par l'Imâm depuis son accession au pouvoir jusqu'au jour de son assassinat, de toutes formules et solutions de compromis en ce qui concerne l'éradication de la déviation. Il ne lui est jamais venu à l'idée de transiger sous quelque forme que ce soit - avec la déviation au



détriment de la Umma.

Cette attitude de refus de toutes solutions de compromis a capté l'attention de la plupart des historiens, dans le passé et à présent. Mais les conclusions qu'ils en ont tirées trahissent une méconnaissance des faits historiques et une interprétation erronée de la vérité de la nature de .l'attitude de l'Imâm

Nous allons à présent analyser cette attitude et l'aborder sur : deux plans: politique et jurisprudentiel

Sur le plan politique, certains contemporains de l'Imâm pensaient que la façon dont celui-ci -1 traitait les questions gouvernementales relevait d'une sorte d'entêtement, conduisait par

conséquent à compliquer la situation, provoquait des difficultés dans son Etat, et aggravait les problèmes, ce qui rendait, en fin de compte, l'Imâm, incapable de les résoudre, le détournait de ses principales occupations administratives et gouvernementales et l'empêchait de mener à bien son expérience.

On peut citer à cet égard, l'exemple de Moughira Ibn Chaâba qui était allé voir l'Imâm pour lui proposer de confirmer Muawiya dans son poste de Gouverneur de la Syrie jusqu'à ce que la situation se stabilise, ce qui pourrait amener le gouverneur en question à se soumettre et à prêter serment d'allégeance, ou de ne le destituer que lorsque tous les abstentionnistes et opposants dans les différentes parties de l'Etat auraient prêté serment d'allégeance à l'Imâm. Mais celui-ci a refusé toute forme de compromis, réaffirmant sa ligne politique à travers les propos suivants:

«... mon regret est grand de voir cette Umma dirigée par ses impudents et ses débauchés qui se passent les biens de Dieu les uns aux autres, qui asservissent les serviteurs de Dieu, qui font la guerre aux bons fidèles, qui choisissent le parti des scélérats. Il y a parmi eux quelqu'un qui a bu devant vous ce qui est prohibé et qui fut fouetté pour cela, selon le code pénal islamique, et d'autres qui ne s'étaient convertis à l'Islam qu'après avoir été payés». ([1])

Et à propos de la restitution des biens usurpés de la trésorerie, il a dit: «Tout bien appartenant à Dieu, donné "par 'Othmân" doit être restitué à la trésorerie. Car rien ne peut abolir le bon droit. Celui qui supporte mal le bon droit, l'injustice lui sera encore plus insupportable».

C'est justement à ce propos que certains contemporains de l'Imâm ainsi que quelques historiens ont fait remarquer que l'Imâm aurait pu réaliser un succès certain et une victoire sûre, du point de vue politique, sur ses ennemis, s'il avait accepté de transiger et de se prêter à ce type de compromis.

2- Sur le plan jurisprudentiel nous abordons ce sujet à travers une notion jurisprudentielle commune, appelée al-Tazâhum (littéralement «bousculade» ou «conflictuel»), qui signifie que «le plus important» doit primer «l'important».

En d'autres termes, si l'accomplissement d'un devoir des plus importants dépend d'un acte prohibé, il n'est pas permis de s'abstenir d'accomplir le premier en prétextant la prohibition du

second. Il faut accomplir toujours le devoir le plus important. Par exemple, si le sauvetage d'un noyé dépendait de la traversée d'un terrain dont le propriétaire interdit son accès, le Saint Législateur nous autorise à traverser le terrain même sans le consentement du propriétaire. Car l'acte de sauvetage est plus important que l'interdiction d'accès au terrain privé sans le consentement du propriétaire.

Ceci est logique du point de vue jurisprudentiel, car la règle veut que si l'observance d'un devoir dépend d'un acte prohibé et que le motif du premier l'emporte sur celui du second, il est indispensable d'établir la primauté du «devoir» sur l'acte «prohibé».

Partant de cette notion jurisprudentielle et de cet ijihad ([2]) politique, nous pouvons poser la question suivante sur le phénomène dont nous traitons et que nous analysons ici: pourquoi l'Imâm n'avait-il pas appliqué cette règle jurisprudentielle sur ses comportements et son attitude politique?!

Les opposants à la politique de l'Imâm disaient, à ce sujet, que si celui-ci avait su exploiter à son profit, cette règle jurisprudentielle en l'appliquant, et s'il avait déployé ses efforts dans la direction du devoir majeur, en l'occurrence: maîtriser le commandement de la société islamique et œuvrer en vue de réussir à travers elle, de grandes réalisations pour l'Islam, même au prix de la tolérance de quelques prohibitions – tolérance justifiée par le devoir majeur et admettant des justifications jurisprudentielles – il aurait pu ouvrir aux Musulmans, en maîtrisant les rênes du pouvoir, les portes du bonheur et du bienfait et instaurer pour eux le régime de Dieu sur la terre.

Là, on peut préciser, un peu plus, la question que nous venons de poser à savoir pourquoi l'Imâm ne s'était-il pas orienté vers la réalisation de l'objectif majeur, en reconduisant Muawiya – dans ses fonctions de Gouverneur de la Syrie et en oubliant les biens volés à la trésorerie par les Omayyades – fût-ce provisoirement? Pourquoi n'a-t-il pas adopté une telle attitude en donnant à la notion de «tazâhum» dont nous avons parlé, une application vivante?

Pour répondre à ces questions, signalons que la règle jurisprudentielle en question n'est pas applicable sur les attitudes de l'Imâm Ali pour les deux raisons suivantes:

1- L'un des plus importants objectifs que l'Imâm a tracés pour sa ligne politique était le renforcement de son régime dans une région précise de la nation islamique, en l'occurrence

l'Iraq qui renfermait un grand nombre de partisans et de bases populaires, acquis intellectuellement, spirituellement et affectivement au régime de l'Imâm 'Ali, même s'ils n'étaient pas profondément et réellement conscients du contenu de son message.

Pour réaliser cet objectif prioritaire, il lui fallait former sur ce terrain propice, une avant-garde consciente et capable de protéger le Message et ses objectifs, de le sauvegarder et le propager à travers l'ensemble du monde islamique et pendant des générations - ce qui est naturel pour tout Etat qui se veut doctrinal et missionnaire. Or, l'Imâm aurait-il pu créer une telle avant-garde dans une ambiance imprégnée de compromis (même si ces compromis étaient légalement admis et conformes aux clauses de «Tazâhum»)?

L'Imâm était convaincu de la nécessité de préserver la pureté et la limpidité de son opération éducative (en vue de constituer une armée doctrinale). Pour cela, il tenait à en donner l'exemple, par son action, en se présentant comme un dirigeant qui ne cède pas aux tentations ni ne se prête aux compromis.

2- L'Imâm a accédé au pouvoir à la suite d'une révolution contre 'Othmân. C'est à dire que la Umma islamique vivait dans un esprit tellement révolutionnaire, que 'Othmân fut assassiné et son régime déchu, parce qu'il avait dévié de la voie du Coran et de la Sunna du Prophète (P).

Cet élan passionnel et exalté, qui prévalait dans un moment de l'histoire de la Umma, fut ravivé et exploité pertinemment par l'Imâm 'Ali pour renforcer son régime et faire admettre les mesures révolutionnaires qu'il a prises plus tard, en vue de faire face à la complexité des problèmes de la société.

Là, une autre question se pose et s'impose: quel sort attendrait l'Imâm, dans cette atmosphère électrisée par la passion et l'élan révolutionnaire, s'il avait laissé l'injustice intacte, et s'il n'était pas intervenu pour y mettre fin par une action de réforme radicale?

Ou s'il avait gardé le silence sur les agissements arbitraires et incontrôlables des gouverneurs lors du précédent califat?

Ou encore s'il s'était tu sur les actes de Muawiya?

L'Imâm aurait-il mieux fait d'attendre que les passions fussent apaisées et que ce courant psychologique passionnel et effervescent fût éteint?

Si l'on admet une réponse positive, rien ne prouve que d'autres circonstances propices surviennent pour que l'Imâm puisse prendre les mesures qui s'imposaient. La meilleure conjoncture politique pour faire passer les mesures de changement, était l'état révolutionnaire que la Umma islamique vivait lors de sa révolution contre 'Othmân.

Il était donc impossible, sous quelque prétexte que ce fût, de reporter les mesures prises par l'Imâm, à une date ultérieure où ce flambeau révolutionnaire embrasé serait éteint et où les passions seraient apaisées.

:Note

Nahj al-Balâghah", Tom. I, p. 59 et "L'Explication de Nahj al-Balâghah", pp. 269-270." - [1]

[2] - Terme islamique signifiant effort personnel (d'un savant en matière de fiqh) en vue d'interpréter les lois religieuses.